

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents excusés : Mme ETHUIN-JEANMET.

Absents : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme CHAPPAZ.

N° DEL-2022-074

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE « PATRIMOINE HISTORIQUE COMMUNAL » POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR DE L'ÉGLISE SAINT-PRIX

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune a le projet de restaurer le Retable Majeur de l'église Saint-Prix et de réaliser l'ensemble des travaux afférents dont les travaux d'entretien de la maçonnerie à l'arrière du Retable Majeur et sous les éléments de bois une fois démontés.

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention maximale de 12.500 € H.T. auprès du Département du Val d'Oise au taux de 25% du plafond des dépenses éligibles arrêté à 50.000 €,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie en date du 19 septembre 2022

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de restauration du Retable Majeur de l'église Saint-Prix ainsi que l'ensemble des travaux afférents dont les travaux d'entretien de la maçonnerie à l'arrière du Retable Majeur et sous les éléments de bois une fois démontés.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention de 12.500 € auprès du Département du Val d'Oise sachant que le taux maximum est fixé à 25% du plafond des dépenses éligibles arrêté à 50.000 € H.T. pour des objets mobiliers classés.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Christophe VILLECOURT – Maire